

ABDELKADER LAKJAA(*)

Vie associative et urbanisation en Algérie

INTRODUCTION

L'approche du mouvement associatif en Algérie telle que nous la développons ici s'efforce d'en relever les relations avec la mutation urbaine qui s'y est déclenchée au XIX^{ème} siècle. Cette entreprise prend appui, d'une part, sur le rappel bref de repères socio-historiques de ce mouvement associatif et le constat de la faiblesse relative de sa démographie dans l'Algérie post-coloniale et, d'autre part, sur ce qui semble constituer le noyau dur des aspirations autour desquelles les Algériens s'organisent en associations depuis les années 30.

Ce rappel et ce constat ont pour fonctions de questionner cette faiblesse démographique à la lumière de reproduction des structures de l'organisation sociale traditionnelle. Faiblesse et reproduction qui se rejoignent pour constituer un niveau de la réalité dialectique du passage de l'agir communautaire à l'agir social. Cet examen de la coexistence de l'ancien et du nouveau nous conduit à la mise en œuvre du concept d'acculturation, pour ce qu'il permet de traduire comme transformation culturelle, efforts d'adaptation au nouveau code culturel par les différents groupes sociaux selon leur ancrage socio-culturel et leur identité propre.

Afin de souligner l'idée d'un noyau dur du mouvement associatif constitué des aspirations et des besoins propres à l'affirmation identitaire, nous avons recouru au cas des associations relatives à la production de l'espace urbain qui offrent, selon notre point de vue, un cas idéal-typique. Là, il s'agira de rappeler le passage d'un type d'associations chargées de satisfaire au besoin de se démarquer de "l'autre" (associations sportives musulmanes dans l'Algérie coloniale, entre autres) au type d'associations post-coloniales appelées à satisfaire au besoin de s'adapter au nouveau cadre urbain en s'intégrant dans la dynamique sociale d'appropriation de l'espace urbain et de production d'une nouvelle urbanité.

Enfin, cette entreprise est sou-tendue par l'objectif de réhabilitation de l'homme algérien comme acteur principal de la vie associative comme de la dynamique d'urbanisation et d'émergence d'une nouvelle société urbaine avec ce que celle-ci présente comme singularité. Car le détour anthropologique demeure indispensable en quelque domaine que ce soit "(...) pour comprendre ce qu'on peut appeler aussi bien notre liberté que la singularité de notre aliénation, et pour poser ensuite, de façon plus claire et sans ethnocentrisme, la question de l'universel ou de l'invariant anthropologique"**(1)**.

I - POSITION DU PROBLEME

Selon la définition la plus communément admise, l'association est saisie comme la "convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices" **(2)**. L'association se fonde alors sur deux principes: la volonté et la liberté de personnes qui décident de travailler ensemble en vue de réaliser des buts déterminés. La liberté de s'associer s'est trouvée consacrée en 1948 par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme: "1) Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques ; 2) Nul ne peut être obligé de faire partie d'une association". (Art. 20), ainsi que par la Convention Européenne des Droits de l'Homme de 1950 et enfin par la Charte Africaine des Droits de l'Homme à laquelle l'Algérie a adhéré en 1989. Cependant, la liberté d'association n'a été reconnue qu'en 1901 et, en France même, elle n'a été imposée au législateur comme principe constitutionnel qu'en 1971 **(3)**.

La liberté d'association, qui concerne plus des groupements de personnes que des individus, est au fondement même du phénomène associatif et, de ce fait, elle constitue la source des difficultés réelles des associés avec tout les représentants des autorités publiques : "le problème de la liberté d'association ne concerne pas, en effet, seulement la liberté individuelle: liberté d'adhérer à une association, d'y voir respecter ses droits fondamentaux. Il s'agit bien d'avantage, à travers elle, de la liberté des groupements dans l'Etat et face à l'Etat. La souveraineté étatique se méfie toujours des puissances rivales qu'elle n'encadre pas. Tout groupe organisé est un concurrent pour l'Etat: la tentation des gouvernants est de l'interdire, d'en limiter l'efficacité, de le contrôler, les associations n'échappent pas à cette tendance" **(4)**. C'est cette même tentation a dominé les débats lors de la discussion de la loi 87/15 du 27 juillet 1987 par les députés FLN (parti unique à l'époque) de l'Assemblée Populaire Nationale **(5)**.

L'organisation associative qui signifie ainsi, de ce point de vue, une tentative de se soustraire au monopole de l'Etat sur toutes les manifestations de la vie en société, lève le voile sur ce qui semble constituer l'un des plus grands paradoxes des sociétés démocratiques. Les associations protègent les individus contre les abus de l'administration et évitent aux individus de se trouver face à face avec l'Etat, fut-il le plus démocratique comme dans le cas américain examiné par Tocqueville **(6)**. Comme groupe organisé qui peut se laisser percevoir comme concurrent de l'Etat, l'association se révèle être la petite cité dans laquelle les hommes aspirent et apprennent à vivre de façon autonome par rapport à tout pouvoir central. Dès lors la propension de l'Etat à vouloir éliminer ou tout au moins contenir ou contrôler ces groupements semble être inscrite sur les tablettes de la Cité depuis ses premières origines, si l'on croit Lwis Mumford (1964) : "On avait pu voir d'autre part se fonder des associations nouvelles qui cherchaient à porter remède à la dégradation des mœurs politiques et de l'existence familiale. Avant même que les églises mithraïques,

manichéennes et chrétiennes eussent recruté de nombreux fidèles, s'étaient constitués des groupements de citoyens d'un type nouveau: les collèges. Ceux-ci succédaient aux huit associations professionnelles de la première période romaine que l'Etat n'avait jamais considérées avec faveur, et que rappelleront les corporations de la période médiévale. Au début du 11ème siècle de notre ère, et malgré la suspicion dont faisait preuve le pouvoir à l'égard des associations, principalement les sociétés secrètes, les collèges furent autorisés à tenir des réunions mensuelles; (...) "**(7)**". De façon encore plus tranchée, Max Weber (1982) insiste sur cette même relation entre la formation de la Cité et l'avènement de l'association: "Aux premiers temps de la cité, il y eut sans doute des ébauchés d'associations professionnelles même si ce n'est pas absolument démontré" **(8)**. Des recherches récentes sur les villes arabes et musulmanes confortent de même postulat. Si on ne perd pas de vue ce que Max Weber appelle "die Eigengesetzlichkeit", c'est-à-dire cette loi interne propre selon laquelle "le développement des villes s'est également fait dans chaque civilisation selon la logique ou l'esprit propre à chacune" **(9)**, on peut tirer profit des résultats de recherches récentes sur les villes arabes et musulmanes et de ce qu'elles ont abrité comme forme spécifique d'associations: communautés de quartiers chargées de l'encadrement de la population, corporations de métiers, cheikhs de quartiers chargés du contrôle de la sécurité et de l'ordre moral **(10)**. Ainsi face à l'Etat "c'est le vouloir vivre ensemble" qui conduit à la structuration de la vie sociale en associations et fonde ces dernières en écoles où les citoyens s'exercent à la gestion de la vie publique **(11)**.

L'approche du mouvement associatif en Algérie, comme ailleurs, ne peut faire l'économie du questionnements relatifs à ce qui fonde sa singularité. D'une part, la dynamique associative, dans sa version "moderne", se structure et se densifie essentiellement en milieux urbains alors que les associations "traditionnelles" demeurent relativement contenues dans les limites du monde extra-urbain; la Kabylie et les Wilayas du sud présentent de bonnes illustrations. D'autre part la dynamique associative, mais là compte tenu de ses deux versions, se singularise elle aussi selon sa loi interne comme c'est le cas pour l'urbanisation **(12)**. Puisant toutes deux leur sens et leur mouvement propre d'un même contexte socio-historique, la dynamique associative tend à ne représenter plus qu'une partie d'un tout que représente l'urbanisation. En effet, si sous d'autres cieux le mouvement associatif est historiquement sorti des flancs du mouvement ouvrier, en Algérie il peut être observé que c'est essentiellement autour des questions urbaines que ce mouvement se structure et s'enracine. Et s'il importe de rappeler ici qu'un peu partout dans le monde, le déplacement du centre de gravité des conflits sociaux de l'entreprise vers la ville se fait de plus en plus remarquable, il faudra alors ajouter que ce décentrage est tout à fait récent. Ceci fait que la vie associative -et non plus seulement les associations- mérite de constituer une préoccupation majeure chez tous ceux qu'intéresse l'évolution concrète de la société réelle. Car nous sommes ainsi en présence du phénomène de formation d'unités sociales nouvelles dont

l'étude nécessite de saisir leur avènement à la lumière du développement de la société urbaine(13).

C'est parce que les associés se regroupent pour émerger comme acteur collectif et partenaire social qu'il importe de décrypter la vie associative en Algérie par une approche de type socio-anthropologique qui est à même de restituer à l'homme toute sa dimension et par la même de lever le voile sur toute la réalité spécifique du mouvement associatif. Cette approche gagnerait à saisir la dynamique associative comme imbrication particulière d'une dimension sociale et d'une dimension culturelle. Sous l'angle social, l'association peut être approchée comme tentative de réponse au mille et une tracasseries par une récente urbanisation et dans lequel le sens du lien social propre au mode de vie communautaire quand bien même il n'a pas totalement disparu est toutefois en cours de ré-élaboration et ré-adaptation. Il suffit ici de citer les associations des jeunes chômeurs, les différentes associations de malades, celles qui se sont fixé d'agir au profit des nécessiteux, des femmes en détresse... mais aussi les associations relatives à l'habitat et enfin les associations des parents d'élèves animées principalement par les représentants des classes moyennes mobilisés autour de l'enjeu de la reproduction sociale. Sous l'angle culturel, l'association nécessite d'être saisie comme terrain d'expérimentation et d'apprentissage d'une nouvelle façon d'être ensemble et d'exprimer ce vouloir être ensemble, c'est à dire une nouvelle façon de penser la société, d'être dans la société et d'agir sur la société à partir d'une nouvelle représentation de la relation aux autres, et, par conséquent, du groupe auquel on s'identifie. Ce genre d'approche est d'autant plus nécessaire que les approches dominantes en ce domaine se limitent le plus souvent aux aspects institutionnels, et, par conséquent se contentent de démarches strictement comptables qui évacuent les acteurs(14).

Tout ceci fait que l'évolution de la vie associative reflète au fond l'évolution des rapports des individus et des différents groupes sociaux à l'Etat: «Dans l'ensemble, elle (l'évolution) traduit un phénomène fondamentalement qui touche à la nature même de l'Etat moderne : ce dernier assume la responsabilité finale d'activités innombrables qui étaient autrefois l'apanage exclusif des initiatives privées; en même temps, il associe à ses nouvelles fonctions des organismes privés et noue avec eux des relations de collaboration aux modalités variables selon la mission qu'il confrère à chacun, mais s'analysant toujours en un équilibre de privilèges et de sujétions»(15)

Notre objectif consistant à saisir le mouvement associatif en Algérie essentiellement à la lumière de ce qui fond sa spécificité, nous conduira plus loin à proposer quelques éléments explicatifs quant à sa faiblesse quantitative et à nous attarder un tant soit peu sur ses multiples relations dialectiques avec le processus d'urbanisation. Au fait, l'ensemble de cette réflexion proposée ici se présente comme une tentative de décryptage d'une mutation résultant d'une réinterprétation inédite du «vieux» au service d'un adaptation tout autant inédite au «neuf» et inversement.

II - LE MOUVEMENT ASSOCIATIF AU CŒUR DE LA MUTATION URBAINE EN ALGERIE.

II.1. Quelques repères socio-historiques.

La loi de finance de 1901 ne fut rendue applicable à l'Algérie qu'en 1904 et le déclenchement effectif du processus de constitution du mouvement associatif typiquement «autochtone» remonte aux années 30.

Ainsi en avril 1987 l'association culturelle mostaganémoise «le cercle du croissant» fêta son 75^e anniversaire: «En 1912, et sur l'initiative de Benkahlouche, le «Cercle du croissant» donnait l'occasion, à ceux qui le voulaient, des leçons en langue nationale. L'art et le sport communiaient avec l'affirmation de soi.(...). Il est indéniable que le mouvement national doit beaucoup au mouvement associatif, antérieur à l'activité partisane(16). A Constantine on relève le même phénomène, mais là c'est autour de la musique que sont créés les deux associations pionnières «Mouhibi el Fen» et «Chabad el Fen». Cette éclosion d'associations musicales «musulmanes» continuera ainsi au niveau de tous les grands centres urbains: pour la seule année du centenaire de la colonisation, 1930, sont créées Gharnata et el Hayat à Alger et El Widadia et Adibia à Blida. Si la période 1904-1932 peut être considérée comme celle de la gestation du mouvement associatif en Algérie(17), une étude basée sur les fonds d'archives existant à la Wilaya d'Alger et plus particulièrement sur le Répertoire numérique des associations déclarées agréées par la loi de 1901 de plus important est celui composé par les tranches 1933-1943, 1943-1952 et 1953-1962 avec 2530 associations, soit 90,39% des fonds"(18). Ce groupe le plus important constitue la première génération d'associations algériennes formées entre 1904 et 1962: c'est la génération des associations de la survie culturelle.

Mais c'est toutefois par son aile sportive que cette dynamique associative affiche le plus son appartenance communautaire. "Dans la dénomination de l'Association, le sigle renvoie à l'appartenance à une communauté qui se veut distincte de la communauté européenne, c'est la vocation culturelle: Association Musulmane, même si on fait plus référence à la communauté qu'à la religion. C'est la lettre de "M" qu'on met en exergue..."(19). Ainsi serait né à Mascara le premier club algérien sous la dénomination de Football Club Musulman de Mascara (FCMM) en 1912, l'ancêtre de l'actuel Ghali Club de Mascara (GCM) fondé en 1925 et El Abassia qui donnera l'actuelle Union Sportive Musulmane de Bel Abbès (USMBA) en 1933, l'Union Sportive Musulmane d'Alger (USMA) en 1932. Il n'est pas jusqu'à une petite ville comme Relizane qui ne soit pas dotée d'une association sportive: c'est le Rapide créé en 1933, ou Sétif. L'Union Sportive Musulmane de Sétif, en 1936 ou même Ain M'lila avec l'Association Sportive de Ain M'lila (ASAM) (20)

L'aile religieuse de ce mouvement associatif n'est pas moins importante en Algérie coloniale de la première moitié du XX^e siècle. Si

L'Association des Uléma Musulmans Algériens a vu officiellement le jour le 5 mai 1931, le premier parti islamiste algérien a été créé le 10 avril 1947: "il s'agit d'un Parti de Unité Algérienne, créé par des azharites et des zitouniens en 1947" (21) et dont les objectifs consistent à "assurer la paix sociale et morale de tous les habitants du pays, instruire et éduquer le peuple algérien et défendre ses intérêts et son idéal, clarifier la religion musulmane et combattre le fanatisme" (22), ce qui rappelle, à s'y méprendre, les programmes des associations religieuses et autres partis islamistes de la deuxième génération (depuis 1963) du mouvement associatif algérien.

II.2. Le mouvement associatif dans l'Algérie post-coloniale.

L'état des du mouvement associatif de l'Algérie post-coloniale permet d'en souligner eux caractéristiques majeurs: natalité relativement faible et densification du mouvement à partir des mêmes processus identificatoires, c'est-à-dire que tout se passe comme si c'était toujours les mêmes aspirations liées au besoin de se démarquer de l'Autre mais au même moment cette affirmation identitaire emprunte des voies inédites jusque là. Le besoin de se démarquer de l'Autre a fini par céder le pas au besoin de s'adapter au nouveau cadre urbain et de créer une nouvelle façon d'y être: c'est la génération des associations de la mutation urbaine.

II.2.1. Une démographie relativement faible.

Contrairement à ce qui le plus souvent affirmé, le rythme de création de création des associations en Algérie est loin d'être aussi soutenu et rapide que ce qui se passe sous d'autres cieux. Ce premier constat s'applique également à chacune des trois phases constitutives du mouvement associatif. Si on considère les 11.000 associations officiellement enregistrées entre 1962 et juillet 1987 (23), on obtient une moyenne annuelle de 440 créations d'associations par an. Un an après de soulèvement d'octobre 1988 cette moyenne nationale est restée relativement stable: 424 associations ont vu le jour entre octobre 88 et octobre 89 (24). Cette dynamique revêt le même rythme dans les plus grandes wilayas de pays. Celle d'Alger comptait en avril 1980 707 associations et en avril 1987 1500 (25) associations – soit près de 800 associations créés en sept ans, ce qui donne là aussi une moyenne annuel d'une centaine de naissance. Pour cette même wilaya il a été enregistré entre avril 1987 et décembre 1992 663 créations en six ans (26), soit encore une moyenne de cents nouvelles associations par an. En octobre 1997 la wilaya d'Alger abritait 3934 associations (27) - soit 1771 nouvelles associations créés en cinq ans et donc là aussi une moyenne de 354 unités par an, une moyenne qui semble être due à l'avènement du Gouvernorat du Grand Alger dans la consistance territoriale dépasse celle de l'ancienne wilaya. Cette faiblesse relative se trouve dans des proportions similaires au niveau de la wilaya d'Oran qui comptait 992 associations en septembre 1988 et 1067 en mars 1989 et enfin 1388 en 1998 (28). Comparativement à ce qui se fait sous d'autres cieux, ces chiffres paraissent bien

insignifiant. Il suffit de savoir ici que «Sous d'autres cieux, il sont créés tout les quarts d'heure» **(29)**.

II.2.2. Le fait associatif entre «tradition» et «modernité»

L'évocation de jeune âge du mouvement associatif algérien dans sa version «moderne», lequel avoisine 70 ans, comme facteur explicatif déterminant de la faible démographie, ne satisfait pas aux exigences d'une démarche compréhensive. Cette faiblesse d'une dynamique associatif basée sur des principes relativement nouveaux dans la société algérienne (élection d'un bureau et d'un président, adhésion à titre individuel, ouverture de l'association sur l'égalité des sexes, expression démocratique, tenue d'une comptabilité, etc...) ne peut expliquer indépendamment de la force, encore là aussi toute relative, des structures et ressorts de l'organisation sociale "traditionnelle" dans laquelle "(...), les hommes n'ont pas besoin de s'unir pour agir, parce qu'ils sont retenus fortement ensemble." **(30)** comme le soulignait A. de Tocqueville dans son livre "De la démocratie en Amérique". C'était de l'être communautaire du groupe que l'individu tire son sens de l'existence; toutes les manifestations de la vie en société se règlent et se déploient sur ce mode, la contrepartie réside dans les ressorts et mécanismes de ce que Durkheim appelle la solidarité mécanique. Dans d'autres aires culturelles, le processus d'individuation et l'amenuisement de la solidarité auquel il conduit, sont indissociables de l'affaiblissement de l'individu comme en a témoigné A. de Tocqueville à propos de l'Amérique: "Chez les peuples démocratiques, au contraire, tous les citoyens sont dépendants et faibles; ils ne peuvent presque rien par eux-mêmes, et aucun d'entre eux ne saurait obliger ses semblables à lui prêter leur concours. Ils tombent donc tous dans l'impuissance s'ils n'apprennent à s'aider librement" **(31)**.

Mais cette faiblesse relative du mouvement associatif, sous l'angle quantitatif, n'a de sens que par rapport à la forme "moderne" de l'association, c'est-à-dire la forme née de l'application de la loi française de 1901 à compter de 1904. En effet, l'organisation sociale qui prévalait avant cette date avait secrété sa propre vie associative qu'on ne manque pas de qualifier maintenant de "traditionnelle" alors que cette forme d'organisation n'a pas totalement disparu, loin s'en faut. De façon générale, cette vie associative gravite autour d'un noyau organisationnel communément appelé "La Djemâa", dépositaire de l'autorité morale comme en Kabylie. Dans le Mزاب, nous la retrouvons sous forme d'un "Madjliss" qui détient une autorité incontournable dans la gestion de la Cité. Chez les Touareg du Hoggar et du Tassili c'est l'Amenokal qui est dépositaire de cette autorité morale et spirituelle. Ce sont ces structures qui codifient les relations entre l'individu et sa communauté et lui dictent la conduite à tenir dans les temps ordinaires de la vie quotidienne comme en ses moments forts. Il en va ainsi pour l'organisation de la "touiza" qui se déploie en "un volontariat conçu comme une action d'échange d'efforts" (travaux de tissage, de cueillette des olives, construction d'une maison, labour/semences et moisson de la parcelle de l'imam), ou encore en vue de la réalisation de tâches d'intérêts communautaire comme l'assainissement du village, la

construction d'une mosquée, le nettoyage des réservoirs d'eau qui revêtent un caractère obligatoire pour tous les hommes de la communauté sous peine de se voir repoussés par la Djemaâ.

La cohabitation des deux formes d'association dans un même espace socio-culturel, comme en Kabylie, n'a pas manqué de contradictions qui se sont exacerbées à travers des conflits entre les anciens, qui se proclament défenseurs de la "tradition", et les jeunes porteurs de la "modernité". Nous ne pouvons nous empêcher ici de risquer la comparaison entre le mouvement associatif et la chanson raï en ce qui concerne la dynamique des générations: dans les deux cas les deux cas nous assistons à l'éclipse des vieux (chioukh) par les jeunes (chab, chabab) et dans les deux les deux cas l'éclipse qui n'est que partielle ne revêt point le sens de rupture entre les générations. Et si on relève ça et là des signes de rapprochement, voire de concertation et de complémentarité entre deux types d'associations, on ne peut s'empêcher de souligner toutefois que : "Les contradictions ne sont pas toutes levées cependant. La principale est celle qui fait de l'association un espace investi par la femme, bien que de manière timide, et que de manière timide, et que tajamaât reste invariablement réservée à l'homme" (32). Faut-il voir dans cette forme traditionnelle de l'association, à travers ses principes de fonctionnement ainsi que ses modalités d'intervention dans la vie de la Cité, tant morale que spirituelle ou encore socio-économique ou culturelle, une résurgence du rôle de El Amin dans la Cité musulmane? Et si tant il y a retour sur la forme traditionnelle de l'association, est-ce réellement reproduction de la forme traditionnelle de l'organisation associative? Ce qui importe, dès lors, c'est de comprendre le sens investi dans les associations de type moderne ainsi que les référents et les représentations qui président à leur évolution.

III - LA VIE ASSOCIATIVE DANS LA SOCIÉTÉ URBAINE ALGÉRIENNE D'AUJOURD'HUI

Dans notre tentative de procéder selon une démarche "identifiante", nous nous intéressons ici à la spécificité de la vie associative en Algérie sous l'angle de deux aspects essentiels: 1) la permanence des aspirations identitaires en dépit du changement du contexte politique depuis 1962, et 2) l'émergence des associations relatives à la ville.

Globalement les 40.000(33) associations dispersées majoritairement à travers les grands centres urbains algériens se structurent autour de cinq grands domaines d'intervention: le social, la religion, le sport, la ville, l'éducation. Et si dans son étude "Le sport algérien à travers les âges" Hanafi Samia, relève que déjà à l'époque, soit de 1933 à 1962, l'éventail des associations déclarées couvrait plusieurs domaines - administration et politique, économie, social, culture, sport, relations publiques – elle ne manque pas d'ajouter que "La classe la plus importante est la classe "social" suivie de près par la classe "sports" puis la classe "culture"(34). A l'époque la pratique sportive était au service de l'affirmation identitaire et l'ensemble de la vie associative était sous l'hégémonie de cette vocation culturelle. Dans l'Algérie post-

coloniale les données disponibles sur le mouvement associatif permettent d'avancer l'hypothèse que c'est cette même vocation qui préside à la structuration du mouvement. Citons quelques exemples qui étayaient cette hypothèse. En mars 1989 la wilaya d'Oran avait un réseau d'association officiellement enregistrées constitué de 1067 unités réparties entre associations de parents d'élèves: 409 associations sociales: 286, religieuses: 184, sportives: 122, culturelles et artistiques: 44, équestres: 7, scientifiques et techniques : 6, de pêche: 4, et de secours: 3(35). A la fin de l'année 1998, soit près de dix ans plus tard. La wilaya d'Oran comptait quelques 1388 associations ventilées relativement dans les mêmes proportions: 278 associations de parents d'élèves, 270 à caractère social, 128 comités de quartiers et enfin 25 associations à caractère scientifique(36). Il semble que dans la catégorie "social" s'intègrent toutes les associations caritatives, de bienfaisance ainsi que les associations de femmes, de jeunes, de chômeurs, d'enfants... Le nombre relativement élevé des associations des parents d'élèves est sûrement un bon exemple pour rappeler que la vie associative se déploie aussi en réaction aux défaillances des pouvoirs publics: il convient ici de mentionner les taux d'échec enregistrés aux différents paliers de l'institution scolaire en Algérie: en 1997 60,71 % (37) des élèves sont recalés en 9e année fondamentale et en 1999 75,36 % (38) échouent au bac. Faut-il alors s'étonner que les associations des parents d'élèves surclassent les associations sportives? Le deuxième exemple concerne la wilaya d'Alger dans laquelle ont été recensée en 1992 676 associations de parents de mosquées(39). Le cas de la wilaya de Tlemcen n'est pas moins représentatif: on y comptait en juillet 1993 1214 associations qui répartissaient entre associations religieuses (mosquées): 380, associations de parents d'élèves: 295, associations sportives 189, associations culturelles et artistiques: 103,57 associations professionnelles et 11 à caractères scientifiques(40).

Cette permanence de la vocation culturelle du mouvement associatif se singularise, toutefois, par un changement intervenu dans l'Algérie post-coloniale à un double niveau. Le premier a trait à l'émergence remarquable, en nombre, des associations religieuses dans un contexte politique nouveau, le pays ayant été en effet libéré de l'emprise de "El Koffar" (les mécréants), et suite l'évolution du dispositif juridique propre à la vie associative en Algérie. Sous cet angle, la frénésie de récupération des églises et leur transformations en mosquées, observée à travers tout le territoire national, et un autre éclairage de cette même aspiration identitaire. Et l'évolution du dispositif juridique, devenue de plus en plus palpable suite à l'application de la loi 87/15 du 27 juillet 1987 et la loi 90/31 du 4 décembre 1990 qui ont levé la plupart des verrous propres à l'ordonnance de 1971, n'a fait qu'entériner ce changement. Une évolution qui a trahit la recherche d'une meilleure adaptation du droit à l'évolution socio-culturelle d'une société dans le sens de la définition du droit qu'en donne l'anthropologue Ostwald, c'est-à-dire un moyen de "normaliser" les conduites sociales"(41). Les associations sportives quant à elles, si elles continuent à dominer en nombre ceci semble devoir s'expliquer par deux raisons principales : 1) l'association sportive, tout comme l'association religieuse se révèle être

un des meilleurs cadres d'intégration à la vie urbaine dont s'emparent les groupes sociaux fraîchement urbanisés et de ce fait, elle continue à mobiliser ses adhérents en vue de l'affirmation identitaire, mais cette fois-ci au nom d'une ville ou même d'un quartier et non plus au nom de la communauté comme jadis; 2) le mouvement sportif a fini par acquérir son mouvement propre dans le sens où il répond à des besoins réels d'une vie urbaine nouvelle. Le deuxième niveau de ce changement renseigne sur cette même permanence de la vocation culturelle du mouvement associatif post-colonial mais cette fois-ci au service d'une société urbaine en émergence mobilisant tout autant les associations religieuses que les associations relatives à la ville et sa périphérie (habitat, cadre de vie, bon voisinage, défense du patrimoine foncier et archéologique...). En ce sens, la vie associative mérite d'être approchée comme champ d'expérimentation sociale et cadre d'apprentissage collectif de tout ce qui touche à la gestion de la Cité **(42)**.

Ce qui importe, dès lors, c'est de comprendre le sens investi dans les associations de type moderne et de questionner ce sens sur ses référents et fondements afin d'en dégager les signes du nouveau inspiré de l'ancien, c'est-à-dire de la vie associative traditionnelle.

III.1. l'émergence des associations relatives à la ville.

L'émergence des associations relatives au cadre urbain a constitué une des caractéristiques du mouvement associatif en Algérie depuis l'avènement de la loi de 1987, et de façon encore plus remarquable au lendemain d'octobre 1988. Cette émergence d'associations relative au cadre urbain a concerné un éventail large de préoccupations déclarées: cadre de vie, bon voisinage, raffermissement des liens de solidarité entre citoyens d'un même lotissement, amélioration des conditions de vie, aspects liés à l'hygiène/sécurité et l'embellissement, conservation du patrimoine immobilier, défense du patrimoine archéologique, l'animation socio-culturelle dans les cités résidentielles, exécution et respect du règlement intérieur de l'immeuble, dénonciation des transaction/occupations illégales d'appartements et effractions **(43)**. Ainsi, à Alger en octobre 1997 15% des 3934 associations étaient constitués de comités de quartier **(44)**, soit 589 comités de quartier alors que cinq ans plutôt ils étaient au nombre de 271 **(45)**. A Oran on comptait 128 comités de quartier parmi les 1388 associations –soit près de 10%- qu'abritait la wilaya en 1988. A Tlemcen en 1993 déjà on dénombrait une cinquantaine de comités, de quartiers parmi un ensemble 1214 associations.

A la lumière de la dynamique de cette catégorie d'associations, il peut être avancé que le mouvement associatif évolue "comme réaction collective à l'altération de la structure sociale d'une communauté qui s'urbanise". Mais en réalité ce qui mérite attention ce sont les rationalisations qui fondent cette "réaction collective" et, par conséquent, les ressorts et les référents qui font la singularité du processus d'urbanisation en Algérie. Si comme le suggère Bernard Lepetit "sans le vouloir et parfois sans le savoir les sociétés font du neuf

avec du vieux et du vieux avec du neuf" (46), c'est que tant cette réaction collective que l'urbanisation qui s'ensuit ne peuvent être valablement décryptées sans le recours à la tradition et sa réactivation par une société marquée à jamais par une dynamique acculturatrice coloniale. Cette réactivation signifie que l'adaptation au nouveau cadre urbain, à laquelle s'est trouvée confrontée la société algérienne dès les débuts du XX^e siècle ne saurait se réaliser ex nihilo et s'appuie forcément sur les modes d'appropriation des espaces hérités des générations passées. L'appui sur les modes d'occupation hérités des générations passées ne se réduit pas à une simple répétition mécanique mais, du fait même de son déroulement dans un contexte social et culturel différent, revêt le sens profond d'une transformation adaptative de la tradition au nouveau cadre urbain, si on considère que "ce qu'il y a d'inconscient dans une caution dans le passé" (47). En ce sens le recours à la tradition révèle alors une importance stratégique dans le recours à la tradition, révèle alors une importance stratégique dans la mesure où il dévoile une profonde aspiration collective à signifier sa différence, tout autant collective, par cette recherche de la caution chez les générations passées.

L'explication de cette idée consistant à affirmer sa différence qui est au fondement même de l'identité collective, nous suggère de rappeler ici ce que disait Cl. Lévi-Strauss à propos de l'homme tel que doit le saisir l'approche anthropologique: il s'agit en effet selon lui de "remettre l'homme entier en cause, dans chacun de ses exemples particuliers" (48) parce que "dans chacun de ses exemples particuliers" on le retrouve "entier" dans le sens où "chaque société représente une réalisation singulière, mais achevée, ayant son sens en elle-même, de l'homme" (49). Cette idée d'approcher toute société comme une "réalisation singulière" dotée de son sens propre de l'homme est d'actualité en cette fin de siècle où il n'est plus question que de mondialisation/globalisation.

C'est à la recherche des modalités d'évolution de la société algérienne comme une "réalisation singulière" que nous avons soumis le mouvement associatif à une grille de lecture conçue pour révéler ses contributions à l'émergence d'une nouvelle urbanité en Algérie (50). Car s'il importe de savoir comment se présente aujourd'hui le mouvement associatif en Algérie, il importe encore plus de savoir comment il est parvenu à être ainsi. A ce propos l'exemple de l'intervention des associations à travers l'appropriation des espaces urbains s'avère suffisamment illustratif. Il s'agit de la manière dont sont organisées les obsèques par les voisins du défunt durant les trois premiers jours qui suivent le décès, et ce à travers la plupart des quartiers ou les voisins habitant la même rue, généralement des jeunes, se portent volontaires pour organiser toutes les manifestations extérieures des obsèques, c'est-à-dire tout ce qui se déroule à l'extérieur de l'espace domestique. Il en va ainsi pour la restauration des personnes qui viennent s'associer à la douleur de la famille éprouvée. On procède alors à un porte-à-porte pour demander à toutes les familles, généralement d'une même rue, de préparer du couscous pour le soir ou le repas de midi. La programmation de chaque famille peut s'appuyer sur la numération des

habitations ou encore sur l'orientation, par exemple les riverains du côté gauche ou ayant les numéros impairs font du couscous pour le midi et les autres familles pour le soir. Dès l'annonce du décès ces jeunes voisins volontaires s'affairent à dresser une énorme tente à même la chaussée, une tente considérée comme un bien collectif acquis avec les cotisations des habitants du quartier et qu'ils ont été retirer d'une des mosquées du quartier qu'il fréquentent. Une fois la tente montée, ils placent des fûts ou d'autres objets similaires aux deux extrémités de la chaussée, bien visibles, afin d'empêcher toute circulation de véhicules, y compris le camion des éboueurs. Cette organisation ne souffre d'aucune réticence du voisinage du fait qu'elle puise sa légitimité et son sens fondateur de la pratique ancestrale des aïeux comme s'empressent toujours de le rappeler ces mêmes jeunes volontaires, membres de comités de quartiers ou d'autres associations. Si cette illustration tirée de scènes de la vie quotidienne, permet de donner une idée sur la réactivation de la tradition, ou sur ce qu'on nomme ainsi, dans les modes d'occupation de l'espace urbain, elle ne renseigne pas moins sur la dynamique de la transformation adaptative de cette même tradition dans un effort collectif de création de nouveaux rapports à l'espace et le besoin de se cautionner auprès des générations passées. Sous le titre « المسألة الثقافية و العمل الجمعي »

("la question culturelle et l'action associative")⁽⁵¹⁾ un chercheur marocain qui s'intéresse à cette même dynamique associative dans son pays en rend compte par le recours à la notion de "conscience nouvelle" qui émerge cette fois-ci de marges de la société et non pas du centre :

« إنه تعبير حي عن بداية تشكيل جديد ينطلق هذه المرة من الهوامش وليس من المركز »

et ceci l'amène à conclure sur l'intervention de l'action associative dans le réajustement du lien avec la réalité.

« إن العمل الجمعي مؤهل للعب دور هام في عملية إعادة الارتباط بالواقع ».

La réflexion d'un représentant du mouvement associatif oranais exprimée lors d'un regroupement d'associations de la wilaya d'Oran en décembre 1997 ne ciblait pas un objectif de la wilaya d'Oran en Etat: "Le mouvement associatif a encore un grand rôle à jouer dans la représentation de la société civile, les élus du peuple qui se sont maintenant installés au niveau local ne peuvent prétendre à eux seuls détenir cette qualité"⁽⁵²⁾.

Cette création de nouveaux rapports qui se déploie au quotidien, emprunte à la tradition et moule cet emprunt dans des traits relativement nouveaux: c'est ce que Herkovits a appelé en 192 la réinterprétation, c'est à dire « le processus par lequel d'anciennes significations sont attribuées à des éléments nouveaux ou par lequel de nouvelles valeurs changent la signification culturelle de formes anciennes »⁽⁵³⁾. Mais tant à travers ces emprunts que ces moulages, toute société se singularise par sa propre alchimie: « Chaque configuration sociale est originale, moins cependant par les matériaux qu'elle met en oeuvre que par leur dosage et leur organisation »⁽⁵⁴⁾.

Le contexte algérien, caractérisé par un affrontement culturel d'une rare violence, nécessite d'être investi à la lumière des phénomènes d'acculturation envisagés comme des «phénomènes sociaux totaux»⁽⁵⁵⁾. En effet, à partir des travaux comme ceux de Malinowski et plus récemment ceux de G. Balandier, le mouvement associatif tel qu'il se déploie depuis le début du XX^{ème} siècle en Algérie mériterait d'être intégré parmi ces phénomènes sociaux totaux dont le dénominateur commun réside dans l'acculturation. Tout comme l'urbanisation, la vie associative, même dans sa forme actuelle, ne peut être ramenée à une simple greffe française dans la société algérienne à partir de la loi de 1901, comme elle ne peut non plus être réduite à une simple résultante des pratiques associatives ancestrales de l'Algérie pré-coloniale. L'association dans sa configuration actuelle est quelque chose de nouveau doté d'une réalité originale et se présentant comme l'aboutissement d'un long processus de mutations. Ce processus et ces réalités originales, telle l'association et la ville dans laquelle elle prend forme, «ne peuvent être compris qu'à la condition d'être replacés dans des "ensemble", c'est dire dans les totalités sociales qui les encadrent, les orientent et les unifient»⁽⁵⁶⁾. Cette dynamique d'adaptation, ou encore d'accommodation, qui sous-tend «ces faits de syncrétisme et de réinterprétation» fait qu'il y va de l'association algérienne ou de la ville algérienne comme pour la famille bantoue en Afrique du Sud étudiée par Malinowski et à propos de laquelle il notait «que la famille bantoue en Afrique de Sud n'est ni la famille bantoue traditionnelle, ni la famille chrétienne occidentale, ni une simple synthèse des deux, mais une véritable création».

CONCLUSION.

Le mouvement associatif en Algérie se distingue essentiellement par une démographie relativement faible, la dominance de certaines catégories d'associations (religieuses, sportives, parents d'élèves, celles relatives au cadre urbain), son origine liée à l'affirmation identitaire dès les années 30, son implantation quasi-totalement urbaine.

Synthétisons de mouvement associatif, sais comme champ d'expérimentation sociale et culturelle, peut, lui aussi, permettre d'étudier la société algérienne à la lumière de ses singularités qui réfèrent à son processus historique propre dont la caractéristique essentielle réside dans une dynamique acculturatrice coloniale. Les effets de celle-ci sur les différentes classes et autres catégories sociales ne peuvent être d'une égale intensité. Le dépassement de la vision globalisante de l'acculturation au niveau de la société algérienne a fini par s'imposer comme une nécessité épistémologique. En effet, compte tenu des différences sociales, culturelles et économiques par lesquelles ces classes sociales se distinguent et, par conséquent en fonction desquelles elles participent à la reproduction de la société, les impacts de l'acculturation sur elles ne peuvent être rigoureusement étudiés qu'en fonction de ces différences, c'est-à-dire dans ce qui a été appelé les «cadres sociaux de l'acculturation». C'est à la formulation de cette conclusion que s'est trouvé conduit G. Balandier à travers ses

travaux sur l'Afrique Noire : «Chacune de ces fractions participe de manière différente à la société globale. Le contact de races et de civilisation qu'impose la colonisation n'a ni la même signification, ni les mêmes incidences, pur chacune d'elles; il doit être étudié en fonction de cette diversité».(57)

Quoi qu'il en soit, la vie associative semble constituer un biais privilégié pour l'étude de la société urbaine en émergence en Algérie, une société porteuse d'une urbanité nouvelle qu'élaborent les hommes et les femmes actuels dans leur vie quotidienne se fiant en cela à leurs valeurs, croyances et représentation qui leur permettent toujours de souligner, à un degré ou à un autre, leur attachement à la tradition telle qu'ils se la représentent. Dès lors, il ne faut point s'étonner que l'approche de la vie associative, en Algérie plus qu'ailleurs, nécessite de s'insérer dans une recherche anthropologique qui rende à l'homme toute sa dimension.(58)

Nous formulons alors le vœux que notre présente tentative puisse s'inscrire à l'opposé des approches du mouvement associatif qui débouchent sur «la mort de l'homme» après que des approches d'autres réalités sociales l'aient «perdu en cours de route».

Notes

(*) Enseignant-Chercheur, Institut de Sociologie, Université d'Oran.

(1) Jean POUILLON, *Fétiches sans fétichisme*, Ed. François Maspero, Bibliothèque d'anthropologie, Paris 1975, p. 78.

(2) Charles DEBBASH et Jacques BOURDON, *Les associations*, PUF, collection *Que sais-je?* n° 2209, 3^{ème} édition, Paris, 1990, p. 34.

(3) *Idem* p. 6.

(4) *Idem*.

(5) Rappelons ici quelques extraits de ces débats à l'APN relatifs à la loi 87/15 du 27 juillet 1987 sur le mouvement associatif en Algérie : 1) «Il est difficile de limiter les buts fixés par les associations. Créer une association de danse, n'est-ce pas importer les modèles contraires à nos moeurs ? », 2) «Avant de parler d'un projet, il faut d'abord étudier le cas des 11.000 associations existantes. Qu'ont-elles fait et réalisé ? On redoute que les associations de quartiers entrent en conflit avec les Kasmus», 3) «Le thème des associations est indissociable du politique, il est donc normal que le contrôle politique revienne au FLN», 4) "Il ne s'agit pas pour l'association de remplir le temps libre, mais de contribuer au développement de l'Algérie, eu égard aux efforts consentis par l'Etat", 5) "des gens qui sont contre l'Etat, par le biais d'une association des consommateurs, risquent de poser des problèmes". Et

au Ministre de l'Intérieur de l'époque, Mr. El Hadi KHEDIRI de rétorquer: "Il s'agit d'aménager des aires de liberté indispensables à l'épanouissement du citoyen grâce à une législation qui conjugue harmonieusement liberté et responsabilité, esprit d'initiative et solidarité, sans toucher en aucune manière à nos institutions, mieux encore, c'est pour les renforcer", rapporté par Algérie-Actualité, hebdomadaire national, n° 1134, juillet 1987. Soulignons au passage que c'est ce même ministre que nous retrouvons derrière l'initiative du lancement de la réflexion sur la gestion des grandes villes à travers des colloques appelés Covilles (à Alger 1988 et Oran 1990) et dont les programmes s'efforcent de convaincre du statut de partenaire incontournable réservé aux associations.

(6) De la démocratie en Amérique, éditon ENAG, vol. 2, p.142/3. Le financement des associations n'en constitue pas moins un autre paradoxe du mouvement associatif: au moment il représente une tentative de se soustraire au contrôle multiforme de l'Etat sur la vie des individus et des groupes, celui-ci voit son existence même dépendre pour une large du financement de ce même Etat et aussi des personnes privées pourvoyeuses de fonds; ce qui ne va pas sans relativiser, un tant soit peu, la liberté des associés.

(7) Lewis MUMFORD, La Cité à travers l'histoire, Editions du Seuil, 1964, p. 305.

(8) Max WEBER, La ville, préface de Julien FREUND, Editions Aubier Montaine, Paris, 1982, p. 178. Dans ce livre une place appréciable est accordée à la formation du phénomène associatif à travers l'histoire de la ville.

(9) Julien FREUND, Préface de la ville, op. cit. p. 16.

(10) André RAYMOND, Ville musulmane, Ville arabe: mythes orientalistes et recherches récentes, p. 309 à 336, in Panoramas urbains. Situations de l'histoire des villes, sous la coordination de Jean-Louis Biget et Jean-Claude HERVE, ENS-Editions, Fontenay/Saint-cloud, Paris 1995.

(11) De la démocratie en Amérique, op. cit. p. 16.

(12) Lewis MUMFORD écrit à propos de l'institution du Conseil des Anciens: "Thorkild Jacobsen a apporté la preuve de l'existence de ce corps représentatif, gardien de la tradition et de la morale, au quatrième millénaire avant notre ère, en Mésopotamie; mais ses origines remontent à une époque bien antérieure à celle des documents écrits. Dans toutes les communautés villageoises, quelle que soit l'époque ou le lieu, on retrouve, semble-t-il ce même organe originaire". La Cité à travers l'histoire, op. cit. p.28.

(13) Michael H. FRISCH, L'histoire urbaine américaine: réflexions sur les tendances récentes, p. 880 à 896, in Annales Economies Sociétés Civilisation, 25^{ème} année n°4, juillet-août, numéro spécial Histoire et Urbanisation.

- (14)** René LENOIR, in le Monde diplomatique, mars 1999.
- (15)** Encyclopédie Universalis, vol. 2, Ed. 1968, P. 638.
- (16)** Algérie-Actualité, n° 1120, avril 1987.
- (17)** Samia HANIFI, in El-Watan, Quotidien national d'information en langue française du 16 novembre 1992.
- (18)** Cité par Samia HANIFI, in EL-Watan du 16 novembre 1992.
- (19)** Samia HANIFI, in El-Watan du 20 décembre 1992
- (20)** Samia HANIFI, in El-Watan du 19 décembre 1992
- (21)** Mohamed ISSAMI, in El-Watan du 8 février 1998.
- (22)** Archives de la Wilaya d'Alger, cité par Mohamed ISSAMI, in El-Watan du 8 février 1998.
- (23)** Algérie-Actualité, hebdomadaire d'information en langue française, n° 1122, avril 1987.
- (24)** Abdelkader LAKJAA, L'associationnisme contre les violences étatiques, octobre 1991, texte inédit.
- (25)** Algérie-Actualité, n° 1122, avril 1987.
- (26)** El-Moudjahid du 13 janvier 1993.
- (27)** El-Watan du 5 octobre 1997.
- (28)** El-Watan du 25 novembre 1998.
- (29)** Bachir DAHAK, in Algérie-Actualité n° 1122, avril 1987. Il suffit ici de citer le cas de la France qui comptait en 1990 700.000 associations en activité et qui enregistre chaque année 45.000 nouvelles associations.
- (30)** De la démocratie en Amérique, vol. 2, op.cit. p.142.
- (31)** Idem p. 143.
- (32)** El-Watan du 19 février 1998.
- (33)** Selon Mahfoud BENOUNE aux journées d'étude sur le mouvement associatif en Algérie CREAD 15 et 16 juin 1999.
- (34)** Samia HANIFI, in EL-Watan du 16 novembre 1992.
- (35)** El-Djournhouria, Quotidien régional de l'Ouest en langue arabe du 13 janvier 1993.
- (36)** El-Watan du 25 novembre 1998.
- (37)** El-Watan du 25 décembre 1997.

- (38)** El-Watan du 01 août 1999.
- (39)** El-Moudjahid, Quotidien national d'information en langue française du 13 janvier 1993.
- (40)** El-Moudjahid ouest, hebdomadaire d'information en langue française du 11 au 17 juillet 1993.
- (41)** Cité par Lewis MUMFORD, in La Cité à travers l'histoire, op.cit. p. 67.
- (42)** Ahmed ROUADJIA, Dans les frères et la mosquée, Ed, Bouchène, Alger 1991, cite à ce propos l'exemple de l'association de la mosquée Emir Abdelkader de Constantine.
- (43)** Abdelkader LAKJAA, l'associationnisme contre les violences étatiques, op. cit.
- (44)** El-Watan du 5 Octobre 1997.
- (45)** El-Moudjahid du 13 janvier 1993.
- (46)** Bernard LEPETIT, La ville moderne en France. Essai d'histoire immédiate, p. 173 à 207, in Panoramas urbains... op. cit.
- (47)** Jean POUILLON, Fétiches sans fétichisme, Ed. François Maspero, Bibliothèque d'anthropologie, Paris, 1975, p. 195.
- (48)** Cité par Jean Pouillon, in Fétiches sans fétichisme, op. cit. p. 164.
- (49)** Jean Pouillon, Fétiches sans fétichisme, op. cit. p. 164
- (50)** Nous développons cette idée d'une nouvelle urbanité dans notre texte: La ville: creuset d'une culture nouvelle. (Villes, cultures et société en Algérie), in INSANIYAT, Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales, n°5, mai-août 1998, Vol.II 2, p. 39 à 59.
- (51)** نشر هذا التحليل فيمجلة الكرمل، العدد 11، 1984، الرباط.
- (52)** El-Watan du 26/27 décembre 1997.
- (53)** Encyclopédie Universalis, Ed. 1995.
- (54)** Jean POUILLON, Fétiches sans fétichisme, op. cit. p. 166.
- (55)** Encyclopédie Universalis, Ed. 1995. op. cit.
- (56)** George BALANDIER, cité in Encyclopédie Universalis, Ed 1995, op. cit.
- (57)** Encyclopédie Universalis, Ed. 1995. op. cit.
- (58)** Encyclopédie Universalis, Ed. 1995.

(59) René LENOIR, Les associations au cœur de la cité, in Le Monde Diplomatique, mars 1999.